

doivent aussi revenir à la disposition de S. M., & il n'y a pas d'apparence que ce Prince sollicite ceux du Duché de *Vendôme* & du Comté de *Blois*, qui avoient été accordez au feu Duc d'Orleans son Pere, mais dont l'expédition & le Brevet n'étoient pas encore signez lors que ce Prince mourut. On assure que S. A. ne veut plus se mêler du détail de l'Infanterie Française, dont il est Colonel General, qu'elle ne se reserve que l'attache & la signature, pour ne pas être obligée d'en rendre compte au Duc de Bourbon, comme premier Ministre, & que Mr. de Breteüil, Secrétaire d'Etat pour les affaires de la Guerre, exercera cette Charge sur le même pied, qu'elle étoit exercée sous le Regne précédent. On dit aussi que le Roi a disposé ce Prince à l'accompagner à la chasse toutes les fois que S. M. ira, quoi qu'il n'ait jamais eu aucun goût pour cet exercice.

III. Mr. le Duc de Bourbon a reçu les complimens des Princes & Princesses du Sang, des Compagnies Superieures & des Ministres étrangers sur son avènement à la Charge de premier Ministre, & S. A. a assuré ces derniers, que ne voulant s'écarter en aucune maniere des vûes pacifiques de Mr. le Duc d'Orleans son Predecesseur, ils pouvoient en donner avis à leurs Cours. On se loïte fort dans ces commencemens de ses manieres gracieuses, & son application au travail; particulièrement au redressement des Finances, fait esperer quelque changement avantageux pour le soulagement des peuples. Elle a déjà signalé son entrée dans le Ministère par trois choses qui leur paroissent fort agréables. La premiere regarde le Contrôle des Actes des Notaires, qui est considérablement diminué: la seconde, les Droits  
qui